

# **UNION EUROPÉENNE / AMÉRIQUE LATINE : Quelles coopérations après la COP26 sur le climat ?**

**PAR**  
**Christophe VENTURA**  
**Directeur de recherche à l'IRIS**

NOTE DE RESTITUTION - MARS 2022

Note de restitution des travaux du colloque organisé  
le 9 mars 2022 par l'Agence française de dévelop-  
pement (AFD) et l'IRIS

## PRÉAMBULE

---

Mercredi 9 mars 2022, l'AFD et l'IRIS ont mobilisé l'expertise de différent(e)s intervenant(e)s, de France, d'Europe et d'Amérique latine, autour de problématiques communes liées aux enjeux climatiques. Diverses questions ont structuré les travaux de ce colloque : dans quelle mesure la coopération entre l'Union européenne (UE) et les pays d'Amérique latine peut-elle se renforcer en matière d'action climatique après la 26<sup>e</sup> conférence sur le climat de Glasgow (COP26 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques - CCNUCC), organisée du 1<sup>er</sup> au 12 novembre 2021 ? Sur quelles bases et au service de quel projet multilatéral ? L'UE et l'Amérique latine ont-elles un rôle spécifique à jouer en commun pour œuvrer à l'adaptation de nos sociétés au changement climatique dans une perspective solidaire et partagée ? Et ce, tandis que la Chine et les États-Unis - premiers pays émetteurs de gaz à effet de serre au monde - affirment une ambition commune et inhabituelle dans le domaine du climat et de la transition bas carbone ?<sup>1</sup>

Cette présente note propose la restitution des principaux points abordés par les intervenant(e)s et identifie, dans leurs dynamiques, les débats qui ont animé leurs échanges. Elle introduit également quelques rappels de notions et de définitions liées aux négociations internationales sur le changement climatique. L'ensemble des travaux est disponible en vidéo : [https://www.youtube.com/watch?v=qewdRNB\\_SzM](https://www.youtube.com/watch?v=qewdRNB_SzM)

Sont intervenu(e)s à ce colloque :

- **François Gemenne**, directeur de l'Observatoire Hugo, professeur à Sciences Po Paris, membre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).
- **Sylvie Matelly**, directrice adjointe de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS).

---

<sup>1</sup> Cet engagement commun pris par les deux puissances rivales est formulé et explicité dans deux documents publiés conjointement en 2021 : « U.S.-China Joint Statement Addressing the Climate Crisis » (17 avril 2021, <https://www.state.gov/u-s-china-joint-statement-addressing-the-climate-crisis/>) et « U.S.-China Joint Glasgow Declaration on Enhancing Climate Action in the 2020s » (10 novembre 2021, <https://www.state.gov/u-s-china-joint-glasgow-declaration-on-enhancing-climate-action-in-the-2020s/>).

- **Carlos Ominami**, directeur de la Fondation Chili 21, ancien ministre de l'Économie du Chili.
- **Stéphane Pailler**, sous-directeur de l'environnement et du climat au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.
- **Jeannette Sanchez**, directrice de la Division ressources naturelles de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Cepal).
- **Lola Vallejo**, directrice climat de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)

## LE CLIMAT, UNE « OASIS » DANS LA RELATION CHINE/ÉTATS-UNIS

---

Trois intervenant(e)s parmi les six experts présents ont abordé la question des raisons pour lesquelles Pékin et Washington ont décidé de s'associer dans leur action pour lutter contre le changement climatique, atteindre les objectifs contenus dans l'Accord de Paris de 2015, et même les dépasser d'ici 2030 - durant la « décennie critique » - en matière de réduction de leurs émissions de dioxyde de carbone, de méthane, de lutte contre la déforestation, de transition énergétique renouvelable, de réduction de l'utilisation du charbon, de financement annuel, d'ici 2025, du Fonds climat de 100 milliards de dollars destiné à l'adaptation et à la réduction des émissions des pays en développement, etc.

### - Accord de Paris, objectifs, et risques climatiques en 2022 -

L'Accord de Paris sur le climat introduit un objectif de neutralité carbone/climatique - à savoir « *l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et la compensation permise par les puits ou réservoirs de carbone, comme les forêts* », selon le site Vie publique - pour les pays signataires « *au cours de la deuxième moitié du siècle* » (article 4.1 de l'Accord de Paris). Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), pour parvenir à l'objectif de l'Accord de Paris contenu dans son article 2 - à savoir maîtriser « *l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et [poursuivre] l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels* »

- , il convient d'atteindre la neutralité carbone entre 2050 et 2070. Mais dans le 2<sup>e</sup> volet de son sixième rapport d'évaluation, publié le 28 février 2022, le GIEC alerte. D'ores et déjà, le changement climatique a provoqué des « *effets négatifs généralisés* » et des dégâts irréversibles sur les sociétés et la nature, et la moitié de l'humanité (entre 3,3 et 3,6 milliards d'individus) est désormais vulnérable aux conséquences de ce phénomène. Et ce, tandis que la température mondiale a déjà augmenté de 1,2°C depuis l'ère préindustrielle et que la trajectoire actuelle du réchauffement planétaire, calculée à partir des engagements connus des États, aboutit à un scénario destructeur de + 2,7°C à la fin du siècle (crises hydriques et pénuries d'eau, montée des océans, sécheresses, incendies, insécurité alimentaire, migrations massives, etc.).

Pour Lola Vallejo et François Gemenne, **les États-Unis et la Chine ont choisi, avec la question climatique, de sanctuariser un domaine stratégique dans le but de conserver un canal de communication et de travail commun dans un contexte de relation bilatérale et multilatérale tendue (commerce, technologie, géopolitique, militaire).** Ainsi, selon Lola Vallejo, « *le climat est une sorte d'oasis entre les deux pays* ». Toutefois, chacun des acteurs s'y présente, selon elle, sur la base de situations et de positions spécifiques. Non sans opportunisme, la Chine, premier émetteur mondial depuis 2005 (près de 26% du total mondial), s'appuie sur son statut de pays en développement et sa position de *leader* du G77 (regroupement de 132 pays en développement créé dans le cadre de Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement – Cnuccd - en 1964) pour défendre en toute chose l'application stricte du principe de « responsabilité commune, mais différenciée » - qui la concerne donc - entre pays développés et en développement en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Cette position permet à Pékin de défendre l'idée que ce n'est pas à la deuxième puissance mondiale de produire les efforts les plus rapides et les plus importants en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et de mobiliser en faveur de ses intérêts de nombreux pays du Sud. Et ce, tandis que l'Empire du Milieu reste à ce jour largement dépendant des énergies fossiles (du charbon notamment) pour sa consommation énergétique. Dans ce contexte, Pékin affirme vouloir atteindre la neutralité carbone avant 2060. Pour leur part, les États-Unis, deuxième émetteur mondial - environ 15 % du total -, mais premier émetteur sur le plan historique, visent 2050 pour cet objectif de neutralité. Mais, selon Lola Vallejo, leur capacité à l'atteindre sera tributaire des évolutions politiques internes à court et moyen termes. L'administration démocrate de Joe Biden fait de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique une priorité politique et considère ce défi comme un

puissant moteur de croissance et de développement pour l'économie états-unienne et de son secteur privé, sur le marché intérieur et sur les marchés internationaux. Mais ces orientations sont contestées au sein du camp républicain où les courants climatosceptiques restent puissants et où le mode de vie et de consommation américain est considéré comme non négociable. Des oppositions surgissent également au sein camp démocrate. Ainsi, le sénateur de l'État de Virginie, Joe Minchin, lié aux intérêts du secteur du charbon, bloque notamment, selon Lola Vallejo, de nombreux projets législatifs du gouvernement en matière de transition énergétique. Les élus républicains ne cessent quant à eux, selon elle, de remettre en question les autorités de régulation - notamment la *U.S. Environmental Protection Agency* (EPA) - et bloquent les projets de transition portés par le gouvernement. Dans cette perspective, les élections de mi-mandat (« midterms ») qui se tiendront en novembre 2022, et qui pourraient modifier la majorité au sein du Congrès en faveur des Républicains, seront déterminantes pour l'avenir des engagements actuels des États-Unis.

**S'ils reconnaissent la légitimité et la nécessité d'atteindre les objectifs financiers promis pour le Fonds climat pour les pays en développement**, Pékin et Washington ont, selon Lola Vallejo, deux points communs : ils n'ont jusqu'à présent pas abondé ce Fonds à la hauteur de leurs promesses respectives et ils ont intérêt à bloquer ou retarder la mise en œuvre concrète de la notion de « pertes et préjudices » débattue à Glasgow sous la pression des pays déjà victimes des dérèglements et des désastres climatiques, notamment les pays insulaires. Derrière cette notion s'ouvre en effet un débat relatif à la mobilisation de financements spécifiques additionnels à destination des pays victimes de catastrophes naturelles liées aux effets déjà concrets et irréversibles du réchauffement climatique et pour lesquels les enjeux de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation sont d'ores et déjà dépassés et inadaptés. Lors de la COP26, un compromis a été adopté à l'initiative du groupe de négociation « G77+Chine » qui induit la mise en place d'un « dialogue » jusqu'en 2024 « pour discuter d'arrangements sur [un] financement » sur le sujet. Mais selon Lola Vallejo, Pékin comme Washington ont, en réalité, chacun dans sa position, à perdre - avec les pays de l'UE - dans un accord dont ils ne maîtriseraient ni les termes ni l'exécution et qui pourrait induire à terme pour eux des engagements financiers supplémentaires envers les pays demandeurs. Ce thème constitue, selon elle, un aspect de la convergence entre les deux pays dans les négociations climatiques à venir. Elle remarque, enfin, que le couple Chine/États-Unis a marginalisé l'UE durant les négociations de Glasgow.

Pour sa part, Sylvie Matelly rappelle que la Chine et les États-Unis avaient déjà adopté un texte commun sur le climat dès 2014 lors d'une édition du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (Apec) et que ce type de démarche correspond en premier lieu pour ces deux pays à l'identification et à la défense d'intérêts nationaux et communs qui peuvent évoluer selon les contextes. Elle relève que les engagements des États-Unis sur le climat sont à « *géométrie variable* ». Depuis les années 2000, les positions de Washington sont selon elle pendulaires (retrait du protocole de Kyoto, retour aux négociations, années Donald Trump, retour dans l'Accord de Paris, etc.). Pour sa part, la Chine partage avec son concurrent la nécessité d'imposer et de maîtriser le calendrier et le cadre de la négociation internationale sur la réduction des émissions.

Aujourd'hui, Lola Vallejo relève que la Chine dispose d'un avantage compétitif sur les États-Unis en matière de technologies de la transition. Le pays a en effet massivement investi dans les chaînes de valeurs liées à l'industrie technologique de la décarbonation et s'affirme en position dominante dans ce secteur. Les États-Unis sont engagés dans un rattrapage de ce retard. De ce point de vue, le couple Chine/États-Unis partage un intérêt de puissance (économique, technologique, stratégique), source de coopération et de concurrence, avec la question climatique et de la transition bas carbone.

Selon Lola Vallejo, qui a participé aux travaux de la COP26 à Glasgow, la déclaration commune de la Chine et des États-Unis, publiée au cours de la deuxième semaine des négociations, a « *surpris l'ensemble des acteurs* », mais « *a été bien accueillie* ». Si son contenu réaffirme surtout des éléments et des engagements déjà connus entre les deux puissances (sauf sur le méthane mentionné pour la première fois), l'existence de ce texte « *a détendu l'atmosphère de négociation. Elle a créé un espace politique et redonné confiance à l'ensemble des négociateurs sur le fait qu'il allait être possible de trouver des compromis en termes de déclaration finale, d'accords, d'objectifs* » alors que « *la situation était très tendue et que les attentes étaient très élevées avant la COP26* ».

Tous les intervenants s'interrogent sur les conséquences de la guerre d'invasion russe en Ukraine (débutée le 24 février 2022) sur les relations à venir entre la Chine et les États-Unis, les négociations climatiques, le maintien de l'objectif de lutte contre le changement climatique comme priorité mondiale et multilatérale pour les États, leur respect des engagements pris au regard des dynamiques de relance de la course à l'armement mondial, de guerre énergétique, de crise alimentaire et économique. Dans

ce cadre, François Gemenne considère que ce conflit aura un impact majeur dans la mesure où tout l'effort climatique repose sur la contribution volontaire des États, principe fragile dans les circonstances ouvertes par la guerre en Ukraine. Selon lui, les efforts de coopération internationale en matière de lutte contre le réchauffement climatique risquent « *d'être minés par les tensions internationales liées à la guerre en Ukraine et les recompositions géopolitiques qui vont en découler* ». Il voit mal « *comment, dans le contexte actuel, on pourrait demander aux pays de rehausser leurs engagements de réduction des émissions* ». Pour Lola Vallejo, la crise russo-ukrainienne a déjà poussé l'UE à monter en puissance sur le plan géopolitique et militaire. Selon elle, les conditions tragiques actuelles peuvent également lui permettre de monter en puissance en matière de coordination stratégique, de bifurquer et de s'autonomiser sur le plan énergétique dans un sens favorable aux intérêts climatiques en réduisant sa dépendance aux combustions fossiles (au gaz en particulier).

## UE/AMÉRIQUE LATINE : DES CONVERGENCES POSSIBLES ?

---

Pour Carlos Ominami, réfléchir aux convergences possibles entre l'Amérique latine et l'UE en matière climatique impose de prendre en compte un certain nombre de facteurs géopolitiques préalables et plus généraux concernant l'Amérique latine. Cette région vit une singularité. Elle est située dans la zone d'influence traditionnelle des États-Unis (première puissance militaire, politique et culturelle) et possède la Chine pour deuxième partenaire commercial mondial (et même premier pour les pays d'Amérique du Sud). Dans ces conditions et ce contexte où la confrontation pour l'hégémonie globale entre la Chine et les États-Unis constituera le moteur central des relations internationales au 21<sup>e</sup> siècle, l'Amérique latine est face à un défi majeur : comment se positionner entre ces deux puissances ? Selon Carlos Ominami, **les pays latino-américains doivent construire le chemin de leur non-alignement actif**. Cela ne signifie pas se positionner de manière neutre ou équidistante vis-à-vis de Pékin et de Washington, mais de développer des relations à géométrie variable, avec les deux pays, en fonction des besoins, des valeurs et des intérêts spécifiques de la région. Ainsi, les pays alignés sont ceux qui reçoivent des ordres de la puissance hégémonique. Les pays non-alignés sont ceux qui sont consultés par cette dernière. Pour pouvoir prétendre à ce non-alignement, les pays latino-américains doivent sortir de leur marginalisation dans les relations internationales et répondre à la question de leurs divisions et de leurs fragmentations politiques. Le manque d'intégration régionale

est un frein pour l'affirmation de l'Amérique latine dans les grandes négociations internationales comme celle du climat, et en l'occurrence pour construire une alliance de coopération renforcée avec l'UE en la matière. Pour Carlos Ominami, dans la période actuelle, des évolutions politiques pourraient favoriser des changements bienvenus. Plusieurs pays d'Amérique latine voient arriver au pouvoir une nouvelle génération de gouvernements progressistes (Argentine, Chili, Honduras, Pérou, Mexique), peut-être Colombie et Brésil en 2022. Ces gouvernements placent la préoccupation environnementale et la transition du modèle de développement latino-américain au cœur de leurs projets. Pour beaucoup, l'économie verte est au cœur du projet de transition. Pour enclencher une telle dynamique de transformation productive en Amérique latine - région composée de pays à revenus intermédiaires -, la mise en place de nouvelles orientations politiques sont nécessaires : réforme fiscale, élargissement de la protection sociale, investissements publics massifs nécessitant de sortir les États du piège de l'endettement international et du service de la dette (refonte de l'architecture financière internationale et de la politique de prêts aux États), etc. Pour Carlos Ominami, ce sont prioritairement ces sujets qui doivent faire l'objet d'une coopération avec l'UE pour accompagner les pays latino-américains sur le chemin de leur transition énergétique et écologique.

**Pour Stéphane Pailler, les pays latino-américains et l'UE sont à ce jour rarement alignés en matière de négociation climatique.** L'UE développe des coopérations politiques avec certains pays latino-américains (Costa Rica, Chili, Colombie, Pérou notamment) impliqués dans l'animation active des négociations internationales, convaincus de l'urgence de ces dernières. Mais l'UE et l'Amérique latine ne développent pas une réelle relation bi-régionale sur les enjeux climatiques du fait du manque de positions communes entre pays latino-américains sur ces derniers, du différentiel d'investissement et des désaccords existants entre eux sur l'ensemble des questions couvertes, par exemple au sein du groupe LAC (Latin America and the Caribbean) qui regroupe dans les négociations les pays d'Amérique latine et de la Caraïbe. Certains pays, comme le Chili ou la Colombie, ont présenté des stratégies de long terme en matière de neutralité carbone, alignées avec celles de l'UE. Mais d'autres, comme le Brésil ou le Mexique - les deux principales puissances régionales - n'ont pas encore produit de Contribution déterminée au niveau national (CDN) - plan d'action climatique de chaque pays visant à réduire les émissions et à s'adapter aux effets du changement climatique - et « *n'ont pas répondu à la volonté de la COP26 d'accroître l'ambition climatique* ». La relation entre l'UE et les pays latino-américains est également affectée par la fracture qui s'opère entre pays développés et pays en



développement sur la question des financements. Cette dernière s'est vivement exprimée durant la COP26 sur la question des « pertes et préjudices »<sup>2</sup>. L'UE s'est opposée à une prise d'engagement concret en la matière à Glasgow, mais a plaidé pour la poursuite d'un « *dialogue* » en vue de la COP 27.

**Toutefois, certaines avancées partagées sont à mentionner.** Les pays européens et latino-américains se sont rapprochés de l'objectif visant à limiter le réchauffement climatique à +1,5°C. Les pays développés se sont engagés à financer le Fonds climat à hauteur de 100 milliards de dollars par an à partir de 2023 et poursuivre les discussions sur les « pertes et préjudices ». Enfin, les règles de l'Accord de Paris ont été finalisées avec l'adoption de son article 6 relatif à la mise en place d'un système d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre entre pays fortement et faiblement émetteurs.

**Pour Stéphane Paillet, l'UE peut contribuer à accompagner la résilience des pays latino-américains face au changement climatique et ses effets.** Elle dispose de plusieurs instruments de gouvernance et financiers. En matière de gouvernance, l'UE dispose d'un programme qui concerne les pays latino-américains. Il s'agit de Euroclimat +. Il accompagne les pays latino-américains dans le renforcement de leurs politiques climatiques (conception, mise en œuvre, évaluation des performances climatiques des États, des administrations, de la société civile). Ce programme apportera une enveloppe de 140 millions d'euros aux pays latino-américains. En matière financière, l'UE dispose d'un instrument d'action extérieure en matière de coopération et de solidarité : l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI). Ce dernier est doté d'un budget de 3,4 milliards d'euros pour la période 2021-2027 mis à disposition pour notamment soutenir les politiques de reprise durable après la pandémie de Covid-19. **Pour sa part, la France est engagée en Amérique latine, notamment au travers de l'action de l'AFD et de sa filiale dédiée au secteur privé Proparco.** En 2020, ces deux opérateurs ont engagé 2 milliards d'euros en Amérique latine sur des partenariats liés à la transition énergétique et climatique - projets de production électrique renouvelable par exemple - (Bolivie, Brésil, Mexique, etc.). **La France est également engagée dans des partenariats diplomatiques aux côtés de pays latino-américains.** Elle co-préside, avec le Costa Rica et le Royaume-Uni, la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples qui regroupe 85 pays engagés pour qu'au moins 30% des terres et des

---

<sup>2</sup> Cette notion, reconnue par l'Accord de Paris (article 8), désigne les dégâts irréversibles provoqués par les dérèglements climatiques qu'il n'est plus possible d'éviter par des actions de réduction ou d'adaptation. Ils touchent en premier lieu les pays les moins développés qui, peu émetteurs, sont néanmoins les plus touchés par les effets du changement climatique.

océans du monde soient déclarés zones protégées d'ici 2030. Stéphane Pailler signale également que lors de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (ANUE-5.2), qui s'est tenue au Kenya (28 février-2 mars 2022), l'UE a proposé une résolution visant à formuler une définition du concept de « solution fondée sur la nature »<sup>3</sup> - soutenue par la Colombie, le Costa Rica et le Pérou - qui a été adoptée et qui permettra de structurer les débats de la prochaine COP 15 sur la diversité biologique de Kunming en Chine (2022).

Sylvie Matelly expose la singularité de l'approche européenne en matière climatique. **Les Européens ont choisi une démarche normative.** Pour arriver à la neutralité carbone en 2050, des mesures ont été mises en place : Pacte vert, plan de relance de 2020 dans lequel près de 40 % des financements sont dédiés à des investissements liés à la lutte contre le changement climatique, élaboration d'une taxonomie européenne (2020) qui propose une classification des activités économiques (dont le gaz et le nucléaire) de sorte à les orienter vers des activités « vertes » prenant en compte l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. La taxonomie constitue un système de labellisation qui vise à inciter les investissements privés à s'orienter vers les activités durables. Au-delà des normes elles-mêmes, Sylvie Matelly considère que « *les pays européens et l'UE doivent adopter une démarche stratégique pour soutenir leurs normes, leur vision de la lutte contre le changement climatique et convaincre un certain nombre de pays - dont ceux d'Amérique latine - que cette démarche est pertinente, car elle permet de cadrer de manière plus objective et structurée l'engagement face au changement climatique par rapport à d'autres démarches qui ne se réduiraient qu'à la défense d'intérêts de puissance contingents et aléatoires* ». L'UE doit « *défendre et promouvoir ses instruments* ».

**Pour François Gemenne, un point positif de la COP26 réside dans le fait que plusieurs pays ont voulu s'affranchir de la règle du consensus.** La plupart des annonces de cette COP sont venues d'initiatives prises par des coalitions et des alliances de pays. Dans ce cadre, des pays latino-américains comme le Costa Rica ont joué un rôle important. « *Il faut s'extraire de la règle du consensus pour permettre à des pays prêts à ne pas être freinés par d'autres moins ambitieux d'aller plus loin ensemble sous forme d'alliances* »,

<sup>3</sup> Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), les « solutions fondées sur la nature » sont « *les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité* ». Elles « *s'appuient sur les écosystèmes pour relever les défis que posent les changements globaux à nos sociétés comme la lutte contre les changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'approvisionnement en eau ou encore la sécurité alimentaire* ». Pour en savoir plus : <https://uicn.fr/solutions-fondees-sur-la-nature/>

ajoute-t-il. Les pays latino-américains peuvent s'engager dans des coalitions sur des projets spécifiques avec l'UE, l'Afrique et l'Asie.

Selon lui, il faut également favoriser tout ce qui peut ouvrir les négociations climatiques à des acteurs non étatiques (associations, peuples indigènes, autorités locales, secteur privé, etc.). Dans cette perspective, « *l'Amérique latine pourrait jouer un rôle moteur dans l'évolution du modèle de négociation* » du fait de la vivacité de ses acteurs sociaux et de la société civile.

Enfin, Jeannette Sanchez expose son point de vue sur les coopérations possibles entre l'UE et l'Amérique latine depuis une perspective régionale latino-américaine. Selon elle, les deux régions font face aux mêmes défis globaux : crises climatique et sanitaire - l'Amérique latine est la région la plus touchée par la pandémie de Covid-19 -, économique, guerre en Ukraine. La situation mondiale s'impose à l'UE et à l'Amérique latine et les deux régions ont intérêt à consolider leur autonomie et leur indépendance vis-à-vis des intérêts des deux puissances américaine et chinoise.

C'est pourquoi, dans ce contexte, la priorité pour les deux régions est de maintenir leur agenda de coopération sur le climat, le développement durable et l'inclusion sociale. Ainsi, tous les programmes actuels de coopération entre l'UE et l'Amérique latine doivent être pérennisés (Euroclimat +, etc.). Pour leur part, les pays latino-américains doivent améliorer et renforcer leur intégration régionale et leurs institutions de représentation multilatérale collective pour coopérer et négocier avec l'UE et les autres regroupements régionaux. Ici le rôle de la Communauté des États latino-américains et caraïbes (Celac) doit continuer de se consolider et constitue le point d'appui principal pour dépasser les fragilités et les divisions actuelles. L'UE développe un agenda visant à transformer son appareil productif et de développement (décarbonation, économie circulaire, électromobilité, etc.). Cet agenda est adapté à l'Amérique latine. Les pays de cette région doivent s'engager sur la même voie et y être accompagnés. Dans cette perspective, il convient de diriger les investissements internationaux en Amérique latine vers des secteurs de transition énergétique et productive créateurs d'emplois, permettant la réduction de la dépendance aux exportations de ressources naturelles, la redistribution sociale des richesses produites, la protection des appareils de production, la réduction de la dépendance aux importations pour la consommation. Des secteurs d'activité doivent être favorisés : l'énergie, la santé, l'agroécologie, le tourisme durable, l'économie de la connaissance et la numérisation inclusive des sociétés. En matière de transition climatique et énergétique, les pays latino-américains

défendent la notion de paiement des services environnementaux ou écosystémiques (Amazonie, projets de non-exploitation de ressources naturelles contre compensation financière internationale, etc.) et la nécessité d'assurer vers eux des transferts de technologie pour œuvrer à ces transitions structurelles.

Mais Jeannette Sanchez déplore une « *dissociation* » entre les positions de principe défendues par l'UE dans les enceintes internationales de négociations climatiques (soutien au principe de paiement des services environnementaux, à la transition énergétique durable des pays du Sud, au multilatéralisme climatique, etc.) et ses pratiques concrètes avec l'Amérique latine. Selon elle, l'UE maintient des pratiques d'externalisation négative des activités de ses entreprises en Amérique latine sans réelles contreparties (les mécanismes de développement propre prévus par le protocole de Kyoto sont restés lettre morte, l'UE n'a opéré que peu de transferts de technologie vers les pays latino-américains dans le cadre de ses investissements directs étrangers dans les secteurs bas carbone, etc.).

Des pistes existent pourtant pour faire de l'enjeu climatique et environnemental un axe de coopération stratégique entre l'UE et l'Amérique latine. Plusieurs domaines peuvent faire partie d'une feuille de route de coopération entre les deux régions : la mobilité propre, l'hydrogène, la « décommoditisation » - c'est-à-dire la montée en puissance qualitative et en valeur ajoutée - des produits agricoles et des matières premières bas carbone du secteur primaire, la facilitation de l'accès des pays en développement aux sources de liquidités internationales disponibles au sein des organismes financiers internationaux, le renforcement d'une Banque de développement latino-américaine, la réduction des dettes souveraines des pays latino-américains, la réforme « verte » de leur système fiscaux, etc.

Pour avancer dans chacun de ces champs, il manque entre l'UE et l'Amérique latine un instrument de coordination opérationnelle bi-régional permanent. La Cepal peut jouer ce rôle pour l'Amérique latine. ■

© IRIS - Tous droits réservés

L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômés, *via* son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale. L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, l'organisation d'évènements et la formation.



[www.iris-france.org](http://www.iris-france.org)

Twitter : @InstitutIRIS - Facebook : InstitutIRIS - Instagram : institut\_iris

2 bis rue Mercœur - 75011 PARIS / France - Tél : + 33 (0) 1 53 27 60 60

---

## Pour un monde en commun

---

L'Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

Twitter : @AFD\_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd\_france

5, rue Roland-Barthes -75598 Paris cedex 12 -France - Tél. : +33 1 53 44 31 31